

Indemnités

Bonifications indiciaires de direction.

Classe unique	3 points
2 à 4 classes	16 points
5 à 9 classes	30 points
10 classes et plus	40 points
Direction de SEGPA	50 points
Direction EREA/ERPD	120 points

Indemnité de sujétions spéciales attribuées aux directeurs :

Montant identique pour toutes les directions, maternelles, élémentaires, spécialisées par an	1105,44 €
--	------------------

Indemnité majorée de 20 % quand l'école est située en ZEP. Les instits et PE nommés par intérim plus d'un mois touchent les indemnités de charge administrative majorées de 50 %

Nouvelle Bonification Indiciaire(N.B.I.)

Directeur 1 classe et plus	8
Enseignants de CLIS, CDES, Perf, Initiation	27
CPAIEN	27

Autres indemnités

Accueil de stagiaires IUFM	Maîtres d'Accueil Temporaires	22,36 € /stagiaire/semaine
Activités péri-éducatives	Instituteurs et PE	22,85 € / H
Soutien scolaire	Instituteurs PE PE hors-classe	23,46 € / H 26,37 € / H 29,01 € / H
Indemnité ZEP	Personnels exerçant en ZEP	1122,60 € / an
Indemnité fonction	Maîtres Formateurs	604,32 € / an

Indice Fonction Publique : au 01/07/06

53,9795 € annuel soit 4,44 € mensuel (3,72 € net)
CSG : 7,5% de 97% du salaire total
RDS : 0,5% de 97% du salaire total

Indemnité de Sujétion Spéciale de Remplacement (ISSR) au 01/07/2005 Titulaires remplaçants Brigade et ZIL

Distance entre école de rattachement et lieu de remplacement	Taux de l'indemnité
· Moins de 10 km	14,77 €
· de 10 à 19 km	19,21 €
· de 20 à 29 km	23,68 €
· de 30 à 39 km	27,81 €
· de 40 à 49 km	33,02 €
· de 50 à 59 km	38,28 €
· de 60 à 80 km	43,84 €
par tranche supérieure de 30 km	6,55 €

Indemnités sujétions spéciales ZEP :

1 122,60 euros par an soit 93,55 € par mois

Indemnités personnels spécialisés.

Indemnité de fonction particulière (PE spécialisés)	810,24 € / an	paiement mensuel
Indemnité SEGPA-EREA UPI - Classes Relais	1514,16 € / an	Paiement trimestriel
Heures de synthèse rémunérées	différente selon le corps	18,34 € / h Inst.Spé. 18,74 € / h PE Spé

Taux de rémunération des travaux supplémentaires effectués par les enseignants des écoles au 25/04/01.

Taux maxima	Surveillance cantine, etc.	Études surveillées (90% de l'heure d'enseignement)	Heures d'enseignement
Instituteur	10,00 €	15,01 €	16,67 €
Instituteur exerçant en collège	11,00 €	16,51 €	18,34 €
PE	11,25 €	16,87 €	18,74 €
PE hors classe	12,37 €	18,56 €	20,62 €